AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 24-7-80098458

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - B.P. 210 - 45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
Téléphone : 86-36-24

Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F
M. le XXXX - Régisseur de recettes de la D.D.A. du Loiret
93, rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX

BULLETIN TECHNIQUE N° 311 — 23 JUILLET 1980

ARBRES FRUITIERS - VIGNES

LESSIVAGE DES TRAITEMENTS

Les pluies abondantes enregistrées les 19 et 20 Juillet dans de nombreux secteurs des départements du Cher, de Loir-et-Cher et du Loiret mais surtout d'Indre-et-Loire ont lessivé les traitements conseillés dans le bulletin du 17 Juillet.

Il convient donc de renouveler la protection assurée avec des fongicides classiques dans toutes les situations où une forte pluie d'orage, 15 à 20 mm d'eau tombée en quelques minutes, où une pluie fine de 20 à 30 mm a été enregistrée.

CULTURES LEGUMIERES

TEIGNE DU POIREAU

Le deuxième vol est très important cette année mais en raison des températures basses les éclosions sont très échelonnées. Dans les parcelles régulièrement infestées une intervention avec un insecticide contenant une matière active à action curative comme du PARATHION ou de l'AZINPHOS est vivement conseillée.

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

La protection conseillée dans le bulletin technique du 17 Juillet a été lessivée dans de nombreuses situations par les pluies des 19 et 20 Juillet.

Dans les cultures qui ne sont pas destinées à un prochain arrachage et dans les régions où des pluies de 25 à 30 mm ont été enregistrées il est nécessaire de renouveler la protection.

BETTERAVES SUCRIERES

NOCTUELLES DU FEUILLAGE

De larges perforations du feuillage sont observées dans de nombreuses cultures mais rarement à un niveau d'attaque inquiétant.

Plusieurs espèces de noctuelles sont responsables de ces dégâts notamment Plusia gamma.

Bien que les larves soient âgées et que certaines se nymphosent déjà une intervention pourrait se justifier si, il était observé plus de 2 à 3 chenilles par plante. Pour lutter contre ces insectes, il est possible d'intervenir avec les matières actives suivantes :

- ACEPHATE (Orhene 50) — 750
- CHORFENVINPHOS (Birlane CE 40) — 500
- TRICHLORFON (Dipterex 80) — 1 000

Les doses de matières actives sont exprimées en grammes de matière active par hectare.

La DECAMETHRINE (Decis) peut également être utilisée à raison de 0,3 litre par hectare de produit commercial.

P/..439

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur -Gérant : P. JOURNET

PYRALE DU MAIS

MAIS

Les sorties de papillon en élevage sont plus nombreuses. En raison des températures moyennes toujours fraîches le vol de la pyrale du maïs est tardif et échelonné et la durée d'incubation des oeufs est longue.

LA PERIODE D'INTERVENTION

Pour les secteurs précoces : départements du Cher, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, le Sud du Loiret et le Gatinais. Les prévisions contenues dans le Bulletin du 17 Juillet se confirment. Des éclosions importantes vont être notées en début de semaine prochaine et la période optimale d'intervention commence.

Pour les secteurs tardifs : départements d'Eure-et-Loir et Nord du Loiret il est possible d'attendre la semaine prochaine pour intervenir.

LES RISQUES

Les cultures situées à proximité d'anciennes parcelles de maïs qui, à l'automne dernier, à la récolte, présentaient en moyenne plus d'une chenille par plante, devront faire l'objet d'une surveillance particulière. L'emploi généralisé du Semavator dans une même région est un facteur aggravant.

A ce sujet il est important de préciser qu'à la suite de sondages réalisés par les Chambre d'Agriculture et le Service de la Protection des Végétaux de la région "CENTRE" un accroissement très important des populations larvaires a été noté en 1979 et des attaques sont à craindre pour cette campagne.

Les régions où des populations larvaires élevées ont été observées à l'automne dernier, sont les suivantes :

- département du CHER	:	CHAMPAGNE BERRICHONNE
- département d'EURE & LOIR	:	BEAUCE et DROUAIS
- département de l'INDRE	:	Régions de VATAN et MURS
- département d'INDRE & LOIRE	:	CHAMPAGNE, région de ST MAURE, de NEUVY LE ROI, LOUESTAULT et RICHELAIS
- département de LOIR & CHER	:	BEAUCE et PERCHE
- département du LOIRET	:	BEAUCE et GATINAIS

Lorsque des observations n'ont pas été réalisées à l'automne rappelons qu'une intervention semble se justifier en culture irriguée dès que 10 à 15 % des pieds de maïs portent au moins une ponte.

Dans les régions infestées du département d'Indre-et-Loire il n'est pas rare d'observer plus de 20 % des plantes avec des pontes. (86 % à SUBLAINES). Des niveaux d'infestation importants sont également notés dans les régions de MER en Loir-et-Cher et de BEAUGENCY et de COURTENAY dans le Loiret.
Le seuil d'intervention est déjà atteint dans quelques parcelles du Cher.
Les pontes sont actuellement plus rares dans les autres régions.

La liste des insecticides autorisés à la vente pour lutter contre la pyrale du maïs a été communiqués dans le bulletin technique du 3 Juin.

P/ l'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire "Centre"
L'Ingénieur d'Agronomie, Adjoint
P. DUFFAUD